

avec le système monétaire décimal et le système métrique. Et ainsi, en avril 1871, nous avons assisté à la présentation d'un bill facultatif sur les poids et mesures métriques, bill sanctionné et actuellement en vigueur, et qui est très avantageux, notamment pour les transactions avec les pays du continent européen qui utilisent le même système. Il espère que le gouvernement donnera suite à cette mesure en présentant un bill des poids et mesures métriques, et que ce système, qui est vraiment scientifique, sera enseigné aux écoliers de notre pays, où il sera un jour utilisé partout. L'année dernière, aucune réforme n'étant en vue, il a proposé une résolution demandant que, pendant l'intervalle entre la dissolution du Parlement et la convocation d'une nouvelle législature, on nomme une commission d'enquête, ou autre, chargée de rassembler toute l'information voulue pour permettre au gouvernement de présenter à la prochaine session du Parlement un ou plusieurs bills prévoyant, premièrement — un système uniforme de poids et mesures dans toute la Puissance; deuxièmement — l'achat et l'utilisation aux bons endroits d'étalons de longueur, de poids et de capacité précis et fiables, y compris d'étalons de mesure du gaz et de l'eau; et troisièmement — une inspection régulière et générale de tous les poids et mesures dans toute la Puissance. Il se réjouit de voir que le bill traite de toutes ces questions et félicite le Sénat d'être dans une large mesure à l'origine de cette mesure d'une grande valeur. (*Acclamations.*) On pourrait la compléter et la parfaire, mais il faut, jusqu'à un certain point, reconnaître les vieilles notions et habitudes de la population. Grande amélioration, on vendra désormais le grain au poids, au lieu d'utiliser une mesure, le boisseau, qui varie selon qu'il s'agit d'avoine ou de blé; le quintal sera le poids légal dans tout le pays. Le remplacement du gallon américain par le gallon impérial est un grand pas en avant, car il assure l'uniformité. Cela satisfait le Nouveau-Brunswick, et cette importante colonie, Terre-Neuve, qui nous a empêchés d'avoir une ligne maritime avec les Indes occidentales (*rires*), et la Colombie-Britannique, qui utilisent tous cette mesure impériale. Le Canada était jusqu'ici la seule partie de l'Empire à ne pas l'utiliser. Somme toute, le bill est excellent. (*Bravo!*)

L'hon. M. KAULBACK appuie aussi le bill, déclarant qu'il aura un effet positif pour les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, qui devaient emballer 112 livres de poisson par quintal, tandis que les Américains s'en tiraient avec seulement 100 livres sur les marchés des Indes occidentales.

Le bill est lu pour la deuxième fois.

L'hon. M. CAMPBELL propose la deuxième lecture du bill pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédures dans les causes criminelles. Il explique que ce bill, œuvre commune du Procureur-Général de l'Ontario et du Premier ministre, veut autoriser le Lieutenant-Gouverneur, dans certains cas, à faire transférer de la prison en un lieu sûr des aliénés inculpés, mais non encore jugés. La motion est adoptée.

L'hon. M. MACPHERSON propose la deuxième lecture du bill pour incorporer la compagnie de chars et de manufacture du

Canada. Il déclare que la compagnie veut fabriquer des wagons, des locomotives et du matériel de toutes sortes et demande aussi l'autorisation de vendre et de louer à différentes compagnies de chemin de fer dans toute la Puissance. Cela, croit-il, en fait une compagnie qui a le droit de demander son incorporation au Parlement. La motion est adoptée.

L'hon. M. RYAN propose la deuxième lecture du bill pour incorporer la compagnie de papier du Canada.

L'hon. M. MACPHERSON s'oppose à ce bill pour la même raison qui l'a incité l'autre jour à s'opposer au bill des orfèvres : il a pour but de favoriser une corporation aux dépens de particuliers ou de manufacturiers.

L'hon. M. RYAN soutient que les bills sont tout à fait différents et mentionne les noms d'Andrew Allan, de l'hon. John Hamilton, de Donald Smith, et d'Angus et Logan, les fabricants de papier en question, entre autres actionnaires, comme preuve de leur capacité de réaliser ce qu'ils ont promis.

L'hon. M. MACPHERSON croit que le sénateur a ainsi renoncé vraiment au bill, qu'il présente maintenant en s'appuyant uniquement sur les noms des actionnaires.

L'hon. M. RYAN s'en défend bien, disant qu'il veut seulement montrer la différence qui existe entre le caractère des différents intéressés.

L'hon. M. MACPHERSON répond que le Parlement n'a jamais examiné la force, relative ou autre, des parties qui demandent l'incorporation. Il ne s'oppose pas au bill pour des raisons personnelles, mais pour une raison de principe; il croit que cette entreprise n'a pas besoin d'un acte d'incorporation pour fonctionner. En cas de nécessité impérieuse, les promoteurs pourraient faire appel à l'Acte général de la Puissance ou, mieux encore, à l'Assemblée législative locale.

S'ensuit une discussion où **l'hon. M. LETELLIER de ST-JUST** appuie le bill, tout comme **les hon. MM. CAMPBELL et FERRIER**, parce qu'il favorise l'industrie canadienne. L'hon. M. Ferrier déclare qu'une des parties fabrique déjà dix tonnes de papier par jour et, grâce à ce bill, pourrait en produire 60. Il ne faut pas envisager ces mesures selon un principe général strict, mais selon leur bien-fondé. Toutefois, le bill ressemble précisément en principe à celui que le sénateur vient tout juste de faire progresser lui-même, le bill sur la compagnie de chars.

L'hon. M. BENSON appuie le bill, convaincu qu'il est très important de favoriser l'industrie du papier.

L'hon. M. SIMPSON préconise vivement l'adoption d'un principe général pour ces mesures, citant en exemple ce que l'esprit d'entreprise pourrait faire, dans le cadre de l'Acte général, dans différentes industries qu'il connaît. Ce n'est pas le bien-fondé de la